

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 février 2019

Convocation du 11 février 2019

Présents : Lilian BILLET Jean-Paul BOUILLOUD, Jérôme COMMARET, Véronique DA SILVA FREITAS , Yvan PAUGET.

Excusés : Christine DROUILHET, Corinne DONDE, François FERTHET, Stéphane MARZA.

Secrétaire de séance : Lilian Billet

1 ► Forêt

Suite à la demande de la Direction Départementale des Territoires d'une proposition de rachat d'un prêt FFN (Fonds Forestier National) dont la commune avait bénéficié depuis le 11 octobre 1974 pour réaliser des plantations forestières, monsieur le Maire a invité Monsieur DEVAUX (FFN) et Monsieur TURCHET (ONF) a présenté le projet de rachat et faire l'historique de ce dossier.

Le dossier est ancien et date du 08/10/1973. A l'époque, l'Etat avait proposé à la commune de Domsure un contrat Fond Forestier National sur une surface supérieure à 30 ha. La commune reboisait, l'Etat finançait et se remboursait sur les coupes futures, soit environ 50 % des recettes. Malheureusement, les performances des plantations n'ont pas été concluantes, et la forêt n'a pas produit les volumes de bois escomptés.

En 2015, l'Etat a proposé à la commune de Domsure de racheter le contrat avec un abattement de 60 % sur la surface totale. Les peuplements n'étant toujours pas de bonne qualité, le remboursement s'avère trop long. La commune, estimant que le montant à rembourser était encore trop important, la qualité des bois insuffisante, refuse la proposition de rachat.

En 2018, l'Etat refait une nouvelle proposition. Il réduit la surface à 22 ha, estime les recettes à 45000 € et donc un reste à charge pour la commune de 24393 €. La coupe des parcelles permettrait ainsi le paiement de la créance dont les modalités seront à préciser avec la DDT. Les travaux d'éclaircies sur les parcelles concernées sont réalisables rapidement sans compromettre les récoltes futures.

Après échanges avec les membres du conseil présents, le conseil municipal accepte l'offre de rachat FFN. Restent à définir les modalités de remboursement avec les services de la DDT.

2 ► Personnel communal

Retour à son poste d'Isabelle Papin, secrétaire de Mairie, à temps plein en date du 01/02/2019.

3 ► RPI : 5^{ème} classe

Un accord a été trouvé avec l'Inspection Académique de l'Ain à savoir : pas de fermeture de classe mais en contrepartie les communes de Beaupont et Domsure s'engagent à accueillir dès la rentrée de mars 2019 deux enfants de la Maison de l'Enfance de Saint-Nizier Le Bouchoux.

Monsieur le Maire explique qu'il conviendra de rester vigilant pour la rentrée de septembre pour éviter un surnombre.

4 ► Projet éolien

Monsieur le Maire revient sur la permanence faite le 07/02/2019 à Domsure qui comptait 4 personnes représentant la société CNR, une personne représentant la société ALEC 01, une personne pour SEM ENR JURA et une personne pour JURASSIC (financement participatif).

Il a été convenu de la création d'un comité de suivi du projet, commun avec la commune des Trois Châteaux, composé de quatre personnes non élues et de cinq élus pour chaque commune.

Un questionnaire sera distribué aux habitants de la commune de Domsure sollicitant les citoyens volontaires pour s'inscrire à ce comité. Réponse attendue au plus tard le samedi 02 mars 2019. Un tirage au sort sera effectué au cas où plus de quatre personnes seraient intéressées.

5 ► CA3B :

Convention transfert de compétence Assainissement

Monsieur le Maire explique que depuis le 01 janvier 2019, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse a récupéré la compétence Eau potable et Assainissement collectif. Elle gère désormais tous les investissements et réparations des installations d'assainissement collectif. Les employés communaux continuent d'assurer l'entretien (fonctionnement, tonte).

En contrepartie, la CA3B se propose de dédommager les communes en remboursant le temps passé à cet entretien. Elle propose une convention de prestation de services entre la CA3B et la commune de Domsure qui a pour objet :

- de confier à titre provisoire à la commune de Domsure l'exécution des missions et prestations de services, pour le compte et sous le contrôle de la CA3B,

- de définir les modalités techniques, juridiques administratives et financières de la mise en œuvre de prestations de services de la commune au profit de la CA3B3.

Cette convention est passée pour une durée maximum d'une année à compter du 1^{er} janvier 2019 et pourra être reconduite par tacite reconduction dans la limite d'une durée de trois ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette convention.

Allocation Solidarité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire envisage l'octroi aux communes de moins de 1000 habitants une Allocation Solidarité soit 2496,00 € pour la commune de Domsure.

Voirie

Le montant alloué reste identique à l'année dernière, cependant, vu la conjoncture actuelle, les prix ont été révisés de 15 % à la hausse.

Salle multi-activités

Cette infrastructure est inscrite sur 2019 à l'échelle de la Conférence Bresse-Revermont ce qui, dans l'état, diminuerait fortement la capacité de nouveaux projets. Une réunion devrait être programmée prochainement.

6 ► Traversée du Villard

Les travaux sont programmés pour les vacances de Pâques.

7 ► Divers

- Gras Savoye assurances a émis un chèque de 2.537,66 € correspondant à la prise en charge des congés maladie de deux employés.
- AIN HABITAT : à la fin du mois d'avril toutes les maisons devraient être hors eau et hors air. La commission des admissions se tiendra du 15/05/2019 au 15/06/2019.
- Réunion intercommunale Beaupont-Domsure : le 07 mars 2019 à 20 heures à Domsure
- Prochain conseil municipal : le 21 mars 2019 et le 11 avril 2019